
Bibliothèques

En enracinant la bibliothèque publique dans la commune, la loi du 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803) sanctionne la naissance de cette nouvelle institution, mais rompt avec le projet révolutionnaire de départ.

Quels étaient les projets révolutionnaires en matière de bibliothèque publique ? Quelles ont été les politiques suivies au niveau local ? À travers les « cogitations » des cercles d'érudits et les instructions émanant des bureaux parisiens, à travers les correspondances échangées avec les collectivités locales et certains témoignages de bibliothécaires, les textes présentés ici essaient de retracer l'aventure qui a conduit, pendant une décennie, des dépôts littéraires aux bibliothèques municipales. Ils permettent surtout de mieux mesurer l'apport réel de la Révolution dans ce domaine.

L'idée de bibliothèques ouvertes au public n'est pas neuve en 1789. Une bonne cinquantaine de villes, Paris en tête, possèdent alors une ou plusieurs bibliothèques. La Révolution s'inspirera largement de ce mouvement, très important à partir de 1750, tout en y intégrant sa propre idéologie. Aux initiatives privées émanant de particuliers ou de communautés religieuses, qui réservent dans les faits l'usage de ces collections aux érudits, elle va substituer, au moins sur le papier, un réseau d'établissements publics ouverts au plus grand nombre. Cependant, en raison des pesanteurs locales, des attermoissements des organismes centraux, de l'inadéquation flagrante des collections et du manque de moyens, beaucoup semblent être restés à l'état de projet ou de dépôt informel, pour ne voir réellement le jour qu'au cours du XIX^e siècle.

Petite chronologie de l'Histoire des bibliothèques pendant la Révolution*

2 novembre 1789	<i>Les biens du clergé sont mis à la disposition de la Nation</i>
14 novembre 1789	Décret enjoignant aux communautés religieuses de déposer les catalogues de leurs bibliothèques
26 mars 1790	Les officiers municipaux sont chargés de dresser un état sommaire du mobilier de ces maisons religieuses
14 mai 1790	<i>Mise en vente des biens nationaux</i>
23-28 octobre 1790	Décret qui distingue, parmi les biens nationaux à vendre, les livres et autres objets à conserver
15 décembre 1790	Instruction concernant la conservation des manuscrits, chartes, sceaux, livres imprimés...
15 mai 1791	Instructions pour la réalisation des catalogues des bibliothèques confisquées (Projet de d'Ormesson pour une Bibliographie universelle de la France)
27 juillet 1792	<i>Confiscation des biens des émigrés</i>
10 octobre 1792	Décret interdisant la vente des livres et objets scientifiques ou artistiques ayant appartenu aux émigrés
8 juillet 1793	<i>Suppression des sociétés savantes, académies...</i>
15 septembre 1793	<i>Suppression des Universités</i>
27 janvier 1794	Décret établissant 1 bibliothèque publique par district (par transformation des dépôts littéraires)
11 février 1795	Circulaire autorisant la restitution des biens des ex-détenus
8 septembre 1795	Même chose en faveur des déportés
25 février 1795	<i>Loi LAKANAL portant création d'une Ecole centrale par département</i>
4 avril 1796	Circulaire du ministère de l'Intérieur mettant fin aux travaux de bibliographie (Abandon du Projet d'Ormesson)
mai 1796	Circulaire du ministère de l'Intérieur précisant que la création des bibliothèques sera liée à celle des Ecoles centrales Début des opérations de tri des ouvrages jugés inutiles
12 septembre 1797	Loi précisant la destination des ouvrages conservés dans les dépôts littéraires
1er mai 1802	<i>Suppression des Ecoles centrales et création des lycées</i>
28 janvier 1803	Les bibliothèques des ex-écoles centrales sont mises à la disposition des communes et confiées à leur garde : naissance des bibliothèques municipales

* Les événements touchant à l'histoire des bibliothèques ont été replacés dans le contexte de mesures plus larges, signalées en *gras italique*, dont ils sont les pendants.